



Communiqué n° 1236



CAES de l'ex-SNEPC

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 6 AVRIL 2016

La convocation à l'Assemblée Générale est fixée à 17 h 30.

Nombre de personnes présentes :

13 y compris les membres du CDAS, 5 adhérents et la Secrétaire

Nombre de pouvoirs :

62 / 400 adhérents

Le quorum (minimum 30 % n'étant pas atteint), la séance est donc reportée à 18h.

A 18h le Président, Gaston GAY, ouvre la séance et remercie les présents.

Le Président du CAES, a invité Mr GINEFRI (Sous-directeur) qui n'était pas présent.

En préambule, le Président se félicite du nombre de personnes présentes. C'est la 1^{ère} fois depuis très longtemps qu'il y a autant de personnes présentes physiquement à l'AG du CAES. Par contre le nombre de pouvoirs est peu important, ce qui peut s'expliquer du fait que désormais, nous n'envoyons plus la convocation par courrier mais par courriel.

Le Président fait la présentation du bilan de l'année 2015.

1) RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

Le Président dresse un panorama des activités, en donnant la parole à chaque responsable de commission.

Christelle LABAUME : Responsable de la Commission Vacances – Enfants – Adolescents

Reprend les termes du bilan 2015.

1 enfant est parti au séjour d'été 2015 pour une somme de 496 € pour une participation du CAES de 109,45 €.

Christelle LABAUME : Commission Communication et Internet du CAES

Afin de limiter les frais postaux, il a été décidé que la communication, les activités, les communiqués seraient consultables et téléchargeables depuis le site Internet du CAES de l'Ex SNEPC (<http://www.caes-ex-snepc.com> dont la gestion est assurée par Mlle Christelle LABAUME.

Le coût de gestion annuel 2015 du site est 300,00 € qui inclut la mise en ligne, la sécurisation et les formations du webmestre lorsque l'évolution des logiciels utilisés le nécessite.

Le site Internet est lié à la boîte mail : caesexsnepc@gmail.com.

Pour l'année 2015, différents courriels traités ont fait l'objet d'une réponse directe ou d'un transfert au secrétariat ou au Président.

Afin de présenter les nouveautés tout au long de l'année, 38 mailings ont été envoyés aux adhérents.

Dominique MARCHE : Commission Sécurité Routière

Le CAES participe aux formations AAC, permis AM, aux contrôles techniques, à l'ASSR 1 et l'ASSR 2, flash « sécurité routière » et participe dorénavant à l'achat d'un siège auto ou autre concernant les naissances.

Le CAES a participé pour un montant total de 17.345 € répartis comme suit : 10.750 € pour l'A.A.C, 240,00 € pour l'A.M, 240 € pour l'ASSR 1, 440 € pour l'ASSR 2, 4.400 € pour le flash « sécurité routière » et 55 € pour l'achat d'un siège auto.

Gaston GAY : Accueil, mariages, naissances, retraites, décès

Le CAES, proche de ses ayants-droits dans la joie ou dans la peine, tient à s'associer, par un cadeau ou un témoignage, à ces événements qui jalonnent la vie de toutes et de tous.

. Accueil	=	0	soit	€
. Mariages	=	2	soit	190,00 €
. Naissances	=	3	soit	165,00 €
. Départs à la retraite	=	4	soit	220,00 €
. Décès	=	2	soit	178,90 €

Le Président, connaissant les disparus dit quelques mots en mémoire de Henri BEAUFRERE et d'Alain VANDEPITTE.

Une avance sur frais d'obsèques

Lors du décès d'un agent, une avance de 1600,00 € peut être accordée aux conjoints. Elle est remboursable dès perception du capital-décès.

Aucune demande n'a été faite sur 2015.

Christine GORDON : Responsable de la Commission Vacances – Famille - Adultes – Séjours et Voyage

Plein ski à Tignes

Le séjour « Plein Ski », du 14 au 21 mars 2015, a réuni 11 participants adhérents ou ayants-droit. Nous avons traité avec l'organisme « Cap Vacances » à la résidence « Cap Vacances » de Tignes (73).

Les participants se sont montrés très satisfaits de leur séjour. La participation du CAES pour ce séjour s'est élevée à 2.214,50 €.

Voyage en Croatie

Mis en place par Yves RAYMOND, ce séjour du 10 au 17 octobre 2015 a réuni 24 personnes dont 2 invités. Les agents ont estimé le voyage agréable. Il y a eu un petit problème de logement à Dubrovnik et un sur classement en 5* a été fait. La journée croisière aux Iles Elaphites n'a pu avoir lieu pour des raisons d'intempéries. Le remboursement a été effectué par le prestataire et reverser aux intéressés. La participation du CAES a été de 3.154,85 €.

Le détail des locations s'établit ainsi :

En hiver, 7 familles soit 23 personnes (14 adultes et 9 enfants) ont rejoint nos locations situées à Peyragudes, Superdevoluy, Saint Sorlin d'Arves, Praz sur Arly, Couchevel Village et Morillon les Esserts.

En été, 46 familles soit 155 personnes (82 adultes et 73 enfants) ont rejoint nos locations situées à Agde, Argelès, Chatellaillon, Ile de Ré, Oléron, La Seyne sur Mer, Saint Hilaire de Riez, Italie, St Cyprien, St Jean de Luz, Vinaroz, Soustons, Fouesnant et L'Hospitalet del Infant.

La participation globale du CAES sur l'hiver et l'été s'est élevée à 14.787,45 €.

Les subventions vacances – familles - adultes

Le montant de la subvention est calculé en fonction du groupe social, d'un prix plafond journalier et à la condition que le séjour se soit déroulé dans un établissement ayant reçu l'agrément du Ministère du Tourisme et géré par des organismes à but non lucratif.

En 2015, nous avons consacré une somme de 664,95 € pour 7 familles (10 adultes et 7 enfants) qui ont bénéficié de 286 jours de vacances.

Séjour balnéothérapie en Andorre

Séjour organisé par Joëlle et Michel PERRIN du 27 septembre au 1^{er} octobre 2015 à l'Hôtel « Roc Blanc » où les matinées étaient occupées par les soins, les après-midi par des visites ou randonnées guidées par Michel. Ce séjour a réuni 12 adhérents ou ayants-droit et 6 invités. La participation du CAES s'est élevée à 1.602,28 €.

Michel PERRIN : Responsable de la Commission Loisirs et Culture

Michel PERRIN rappelle que cette année, comme l'année précédente, les différents concours ont eu un thème unique et la possibilité pour l'adhérent et ou l'ayant droit de participer à une seule rubrique, soit un dessin, soit une photo ou soit une anecdote.

Pour les enfants nés entre 2001 et 2011, nous avons reçu 10 dessins d'enfants.

Nous avons reçu 6 photos d'adultes.

Nous avons reçu 4 dessins d'adultes.

Nous avons reçu 1 anecdote.

Nous avons reçu 3 réponses pour le Quiz.

Nous avons reçu 4 réponses pour les mots croisés.

Les participants aux différents concours ont reçu leur récompense pour un coût global de 290,00 €.

Gaston GAY : dresse le bilan des aides sociales :

Aides à l'éducation extrascolaire, culturelle ou sportive : 174 enfants (143 en 2014) en ont bénéficié au cours de l'année scolaire. Au total, le CAES a consacré une somme de 6.912,00 €.

Aides à la formation personnelle, culturelle ou sportive : 56 collègues (52 en 2014) ont fait cette demande pour un montant de 1.792,45 €.

Aides aux orphelins : 9 enfants ont reçu leur chèque bancaire pour un montant total de 693,00 €.

Aides aux handicapés : 1 aide a été accordée pour une somme de 77,00 €.

Aides aux parents isolés : 4 familles ont reçu leur chèque bancaire pour un montant total de 308,00 €.

Le chèque « rentrée scolaire » est remplacé par la subvention ASSR 1 et ASSR 2 dont le bilan figure dans la rubrique « sécurité routière ».

Bourse BAFA : nous avons satisfait 2 demandes pour un montant de 184,00 €.

Gaston GAY dresse également le bilan des différentes manifestations régionales et des week-ends qui se sont déroulés dans le courant de l'année 2015.

Manifestions régionales

Disney sur Glace

Le spectacle Disney «Mondes féériques», organisé par le CAES (Katia GALLAIS) de novembre 2015 à janvier 2016 sur 5 destinations différentes (Lyon, Lille, Marseille, Paris et Toulouse) a été annulé car aucune inscription n'est parvenue au secrétariat à la date butoir.

Accueil des stagiaires à Nevers

La présentation du CAES, faite par Christine GORDON et Gaston GAY, à nos stagiaires (86 stagiaires) a eu lieu en septembre 2015 à l'école de Nevers pour les promotions de mai et de septembre 2015. L'auditoire a été très attentif avec débat et questions-réponses et déjà avec quelques adhésions. Ce jour-là, nous avons été fort bien accueillis par le Directeur de l'Inserm, le Directeur pédagogiques et leurs secrétaires, nous les en remercions vivement ! Le verre de l'amitié a été offert par le CAES aux participants.

Région Pays de Loire

La manifestation, mise en place par Pascal CAILLON le 13 juin 2015, pour un spectacle de nuit « cinescénie » au « Puy du Fou » (85) suivi d'un repas a regroupé l'inscription de 30 personnes dont 19 adhérents ou ayant-droit et 4 enfants ayant-droit pour une participation CAES de 202,71 €.

Région Haute Garonne

Cette manifestation organisée par Joëlle et Michel PERRIN les 28 février et 1^{er} mars 2015, a réuni 10 adhérents ou ayant-droit avec une dégustation « terroir » (foie gras, cassoulet) et la visite guidée du Mas d'Azil. La participation CAES de 281,28 €.

Le CAES remercie tous les organisateurs des manifestations régionales de leur dévouement et rappelle à tous qu'il prend en charge 20 % du coût de la manifestation de ses adhérents.

Weekends

« Les Retrouvailles »

Ce week-end « retrouvailles » proposé par Gaston GAY a eu lieu les 3 et 4 octobre 2015 à Saint Geniès en Dordogne. Il y a eu 25 participants adhérents ou ayants droit. La participation du CAES a été de 725,25 €. Ce fut l'occasion de réunir les membres titulaires et les secrétaires des CDAS de 1976 à nos jours avec des séquences émotion et souvenirs grâce à des photos, anecdotes et documents. Un grand moment de partage et d'amitié.

« Huttopia »

Gaston GAY a mis en place cette nouvelle possibilité de week-end insolite. Nous avons, pour une première, vu l'inscription de 2 familles (4 adultes et 4 enfants) pour un week-end en roulotte du 12 au 16 juin 2015. La participation du CAES a été de 55,76 €.

Gaston Gay garde la parole.

Billetterie et cinéma :

Sur simple présentation de votre ou de vos billets de spectacle (possibilité de cumul sur l'année), le CAES vous rembourse 30% de votre sortie dans la limite de 10 € par an et par ayant droit.

Cette billetterie a été attribuée à 95 adultes et 63 enfants pour un montant de 1.504,82 €.

La nouvelle billetterie avec le prestataire « Promo Parcs » a bénéficié à 12 adultes et 4 enfants pour un montant global de 419,90 €. Cette billetterie n'est pas subventionnée par le CAES mais les adhérents bénéficient de prix très attractifs.

Le CAES participe également à vos dépenses de cinéma à raison de : 01(un) remboursement par an et par adhérent d'un montant de 20 € sur présentation d'une facture de 10 billets ou d'un abonnement accompagné d'une enveloppe timbrée au tarif en vigueur.

Pour cette prestation, 38 agents en ont fait la demande pour un montant de 760,00 €.

Les services de la SERAP, Centrale d'achats implantée en Ile de France, en région lyonnaise et en Alsace vous sont toujours proposés.

Après la lecture du rapport moral et d'activités, le Président donne la parole à l'Assemblée pour des questions éventuelles (pas de question) et propose à celle-ci l'approbation de son rapport, voté à l'unanimité des 27 voix présentes ou représentées. Le Président remercie l'assistance.

2) RAPPORT FINANCIER DE LA TRESORIERE

La Trésorière, Michelle D'HALESCOURT, donne lecture du bilan, du compte de résultat et de ses annexes ainsi que le rapport de Madame PLESSIS, expert-comptable.

Cette année, les comptes ont été approuvés par Mme PLESSIS, expert-comptable. Il n'y a pas eu, pour l'heure, de contrôle par un expert mandaté par l'Administration.

Après la lecture du rapport financier, le Président donne la parole à l'Assemblée pour des questions éventuelles (pas de question) et propose à celle-ci l'approbation de son rapport, voté à l'unanimité des 62 voix présentes ou représentées. Le Président remercie l'assistance.

Le CAES est toujours votre interlocuteur pour intervenir auprès des AGF (ALLIANZ) pour établir et transmettre votre dossier.

A votre départ en retraite, contractuel (le), votre démarche sera de vous renseigner auprès du CAES qui transmettra votre dossier afin de percevoir le versement d'une rente suivant le montant de votre contrat.

Par l'intermédiaire des A.G.F. (ALLIANZ) vous pouvez bénéficier d'un contrat dans le domaine « Assurances complémentaires », « Santé », « Retraite » ou « Placements ». Contactez le CAES pour plus de renseignements.

3) MODIFICATION DES STATUTS : Titre VI – article 25, au lieu de : l'exercice financier commence le 1^{er} mars et se termine le 31 décembre, mettre le 1^{er} janvier, le Président demande l'approbation des personnes présentes qui votent à l'unanimité cette modification.

4) PROPOSITION D'AUGMENTER LA COTISATION 2017 DE 16 € A 19 €, soit + 3 €

Le Président propose l'augmentation de la cotisation 2017 qui passera de 16 € à 19 €. A l'unanimité, cette proposition est acceptée.

5) PERSPECTIVES 2016

Gaston GAY conserve la parole.

Notre bilan laisse toujours apparaître une grande activité sociale, d'entraide, culturelle, sportive, de loisirs et également de sécurité routière.

Les différentes activités du CAES sont reconduites en 2016. Nous constatons une augmentation du nombre des bénéficiaires pour l'année 2015.

Nous avons réussi à infléchir la courbe des bénéficiaires qui dépasse 2014 (+ 111) et 2013 (+ 34). Nous avons réussi à infléchir la courbe des adhésions qui dépasse 2014 : 400 au lieu de 382. Nous avons réussi à infléchir la courbe de la participation financière des agents qui dépasse 2014 de 21.825,02 €.

Le but est de s'approcher des chiffres de 2012 et de dépasser le montant de la subvention en participation financières des agents pour démontrer encore plus à l'Administration, s'il en est besoin, notre engagement auprès de vous, adhérents fidèles et ponctuels.

Pour cela, adhérez et faites adhérer au CAES, dès le mois de janvier, faites profiter à vos ayants-droits (conjoint et enfant (s)) des offres que l'on vous propose, montrez à l'administration de tutelle que vous avez besoin plus que jamais du CAES dans un contexte de plus en plus difficile.

2016 sera l'année de la commémoration des 40 ans du CAES. Nous espérons que la cérémonie sera à la hauteur de l'événement grâce à la croisière Costa, forte de ses 70 participants, mais cela ne sera pas la seule car vous allez assister à un feu d'artifices d'activités et d'aides nouvelles tout au long de l'année avec l'extension des locations vacances pendant les 4 saisons, pendant et hors vacances scolaires, pour les familles mais aussi pour les couples sans enfant et les célibataires, les WE Huttopia redéployés sur toute la France, avec toutes sortes de logement, de la simple tente au chalet tout en bois et la « couplotte » (roulotte pour deux), des stages sportifs pour ados et enfants, des stages sportifs pour jeunes et moins jeunes adultes, avec l'UCPA, la création d'une commission « seniors », avec des WE spécifiques, peut être d'une commission « sports », l'organisation de 3 ou 4 sorties « moto », de plusieurs manifestations régionales, notamment en Picardie et dans les Alpes du Sud, de nouvelles prestations pour les ayants-droits, de nouvelles aides à la culture mais pas encore votées, etc.

Alors, soyez vigilants ou curieux, consultez les mailings pro ou perso, si vous n'en recevez pas, c'est que vous avez changé d'adresse mail ou vous avez été muté. Donc, téléphonez au CAES ou envoyez un mail pour que l'on vous contacte, allez régulièrement sur le site du CAES : <http://www.caes-ex-snepc.com>, il y a toujours une activité ou une prestation qui vous intéressera car le CAES intervient à vos côtés tout au long de votre vie, dans un continuum social, de la naissance des enfants au décès d'un adhérent, que vous soyez, enfant, ado, adulte, actif ou retraité, de catégories A, B ou C, délégué, inspecteur ou administratif...

6) QUESTIONS DIVERSES

Aucune question n'est arrivée au Secrétariat.

7) CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Le Président, Gaston GAY remercie les participants qui ont envoyé leur pouvoir et les présents qui ont pu permettre à cette Assemblée Générale de se dérouler.

L'Assemblée Générale se conclut, le verre de l'amitié (sans alcool) est offert par le CAES.

Fait à Paris, le 6 avril 2016
Gaston GAY
Président du C.A.E.S